

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi 7 décembre 2015.

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
M. François Beaulieu
M. Daniel Giroux
Mme Sylvie Laroche

Est absent : M. Daniel Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Réналd Grondin, maire

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture du procès-verbal du 2 novembre 2015.
3. Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2015.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de décembre 2015.
5. Adoption des comptes à payer.
6. Résolution pour payer les comptes à payer avant le 31 décembre 2015.
7. Comités : Loisirs-Famille-Sanitaire-Bibliothèque-École-Pompiers-Développement
8. Présentation du programme triennal d'immobilisations.
9. Présentation du Budget pour l'année 2016.
10. Taxes municipales impayées.
11. Registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages.
12. Révision surplus affecté-égout emprunt au budget.
13. Exemption de lecture du règlement 155-2015 concernant la tarification du service de vidange régionale des fosses septiques.
14. Adoption du règlement 155-2015 concernant la tarification du service de vidange régionale des fosses septiques.
15. Utilisation des revenus de carrières et sablières.
16. Offre de service – taxes à la consommation.
17. Décompte progressif réfection 1^{er} et 4^e rangs.
18. Inspecteur en voirie.
19. Surveillant au Centre des Loisirs.
20. Achats pour le service incendie.
21. Renouvellement des partages de voies publiques pour les quads – municipalité de Val-Alain pour l'année 2015-2016
22. Renouvellement du transport adapté pour l'année 2016.
23. Aide alimentaire Lotbinière.
24. Planification stratégique – mandat au CLD
25. Comité sur l'avenir de l'Église – mandat au CLD
26. Comité sur l'avenir de l'Église – mandat à un architecte
27. Affaires nouvelles :
 - a) Révision du budget 2015 – surplus affecté aux infrastructures
 - b) PIIRL
 - c) Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la sécurité publique.
 - d) Demande d'un citoyen.
28. Période de questions
29. Levée de la séance.

2015-12-230

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-12-231 **EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2015.**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 2 novembre 2015, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-12-232 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2015**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 2 novembre 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-12-233 **ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-12-234 **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'adoption des comptes à payer, à savoir :

Comptes payés durant le mois de décembre 2015 :

.....	
C1500505 Canadien National : Passages à niveau	621.00
C1500506 Fonds de l'information sur le Territoire : Avis mutations	48.00
C1500507 C.E.R. Turmel enr. : Fer	218.46
C1500508 Location LPL inc. : location caméra	172.46
C1500509 Municipalité de Joly : entente inspecteur	1 939.20
C1500510 Wolters Kluwer Québec Ltée : renouvellement code municipal	550.20
C1500511 Info Page : Fréquence numérique	215.75
C1500512 Toshiba Solution d'affaires : photocopies	184.14
C1500513 Presse Commerce Corporation : abonnement revues bibliothèque	260.59
C1500514 Koodo Mobile : Cellulaire pompiers	40.70
C1500515 Librairie Renaud-Bray Inc. : Livres	140.23
C1500516 Wood Wyant : Sani drip 20 litres	182.54
C1500517 Produc-Sol inc. : réparation égout, creusage fossé rang 4	2 194.87
C1500518 Recyc.Lav inc : Ramassage gros rebuts	114.98
C1500519 Les Services EXP inc. : surveillance réfection rang 1 et rang 4	3 246.03
C1500520 Soudure Mario Després : réparations boîte à sel et zamboni	4 369.05
C1500521 Bildrain : Pompage des puisards rue de l'Église	879.56
C1500522 La Vallée Bleue : souper des fêtes	50.00
C1500523 Postes Canada : bulletin municipal, envois recommandés	211.60
C1500524 Receveur Général du Canada	Annulé
C1500525 Hydro-Québec : 1159 2 ^e Rang, 1200 de l'Église, rue de la Station	968.79
C1500526 Municipalité Val-Alain : timbres	100.23
C1500527 Supérieur Propane : 1245 2 ^e Rang, location cylindre loisirs	270.63
C1500528 CSST : retenues à la source	51.73
C1500529 Distribution Praxair Div. Praxair Canada : oxygène et acétylène	45.70
C1500530 Hydro-Québec : Éclairage public	584.49
C1500531 Aide Alimentaire Lotbinière : Don paniers Noël	100.00
C1500532 Hydro-Québec : rue des Sables	1 119.47
C1500533 Bell Mobilité : Cellulaires	263.23
C1500536 Bourgault, Simon M. : Aide voirie	170.00
C1500537 Pages Jaunes : Publicité	32.53
L1500021 Receveur Général du Canada : Retenues à la source	1 425.26

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

L1500022	Desjardins Sécurité Financière : Assurances collectives	338.50
P1500095	Blier, Chantal Mme : Entretien ménager	500.00
P1500199	Freins Démarreurs Plessis : epoxy, pièces Zamboni, accessoires	791.45
P1500200	Maxxam Analytics : Analyses eau potable	166.71
P1500201	Pavage Lagacé et Frères : Abrasifs	5 765.79
P1500202	Roulement Techno inc. : tuyau hydraulique	30.21
P1500203	Atelier Genytech : inspection Kenworth, vignette	155.73
P1500204	Laboratoires Environex : Analyses eaux usées	357.58
P1500205	Placide Martineau inc. : clôture à neige, corde, ruban, prise double	325.52
P1500209	Pier-Luc Côté : Remboursement facture	234.52
P1500210	Municipalité de Laurier-Station : Déchets	2 432.79
P1500212	MRC de Lotbinière : Quotes-parts	3 313.83
P1500213	MRC de Lotbinière : Quotes-parts	1 523.66
P1500214	Municipalité de Laurier-Station : Recyclage	1 768.93
P1500218	Pier-Luc Côté : Remboursement Facture	100.00
	Frais de déplacement	495.00
	Salaires	12 429.53

CERTIFICATION DE DISPONIBILITÉ NO. 2015-234

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 51 501.17 \$

Que les codes négatifs seront pris dans les surplus de la municipalité.

Caroline Fortin, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-12-235

RÉSOLUTION POUR PAYER LES COMPTES À PAYER JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2015.

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer les comptes à payer jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-12-236

TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES.

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire parvenir par courrier recommandé un avis aux citoyens qui sont en retard pour le paiement de leur compte de taxes après le dernier versement du 15 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-12-237

RÉVISION DU SURPLUS AFFECTÉ-ÉGOUT EMPRUNT AU BUDGET

Considérant l'écart entre le montant de subvention reçu du P.I.Q.M. et celui prévu au budget 2015;

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de revoir à 43 639 \$ le montant budgété au compte surplus accumulé affecté - égout emprunt.

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-12-238 **EXEMPTION DE LA LECTURE DU RÈGLEMENT 155-2015 CONCERNANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE VIDANGE RÉGIONALE DES FOSSES SEPTIQUES**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du Règlement 155-2015 concernant la tarification du service de vidange régionale des fosses septiques par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-12-239 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 155-2015 CONCERNANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE VIDANGE RÉGIONALE DES FOSSES SEPTIQUES**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du Règlement 155-2015 concernant la tarification du service de vidange régionale des fosses septiques.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-12-240 **DÉCOMPTE PROGRESSIF RÉFECTION 1ER ET 4E RANGS**

Considérant que nous avons reçu de l'entrepreneur « Les Entreprises Lévisiennes inc. », les factures 21008 & 21091 en lien avec les travaux de réfection de tronçons sur les 1^{er} et 4^e rangs;

Considérant que l'ingénieur de la MRC de Lotbinière a analysé lesdites factures et qu'il juge celles-ci représentatives des travaux réalisés en date du 20 octobre 2015;

Considérant que le certificat de paiement n° 1 se détaille de la façon suivante :

▪ Montant des travaux exécutés (avant taxes) :	439 746,60 \$
▪ Retenue contractuelle (10%) :	(43 974,66 \$)
▪ TPS (5%) :	19 788,60 \$
▪ TVQ (9,975%) :	39 478,25 \$
▪ Paiements antérieurs (avec taxes) :	(84 878,71\$)

Considérant qu'il est recommandé le paiement d'un montant de 370 160,08 \$. Ce montant tient compte d'une retenue spéciale de 11% sur le lot 1 des enrobés (selon le rapport du laboratoire) d'un montant de 13 381,43 \$, de la retenue contractuelle de 10%, de l'ajout des taxes et du paiement antérieur;

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire le paiement au montant de 370 160,08 \$.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-12-241 **INSPECTEUR EN VOIRIE**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de nommer monsieur Pier-Luc Côté inspecteur en voirie et que le taux horaire sera celui mentionné lors de la sélection du candidat.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-12-242

SURVEILLANT AU CENTRE DES LOISIRS

Considérant que nous avons fait une demande de curriculum vitae par l'entremise de notre bulletin municipal pour un surveillant au Centre des Loisirs pour la saison hivernale;

Considérant que nous avons reçu trois curriculum vitae et que le comité des loisirs a rencontré les candidats en entrevue;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers d'engager, monsieur Mario Chénard comme surveillant au Centre des Loisirs pour la saison hivernale 2015-2016 au salaire horaire de 13,00 \$ pour 40 heures/semaine.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-12-243

ACHATS POUR LE SERVICE INCENDIE

Considérant que le service d'incendie de Val-Alain a fait une demande aux membres du conseil municipal, pour les achats suivants :

- 4 piles de « Streamlight »
- 1 pile de radio Motorola

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les demandes du Service incendie.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-12-244

RENOUVELLEMENT DES PARTAGES DE VOIES PUBLIQUES POUR LES QUADS - MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN POUR L'ANNÉE 2015-2016

Considérant que le Club Sport «4» de l'Érable inc. demande à la municipalité le renouvellement de partages de voies publiques pour les quads dans la municipalité de Val-Alain pour l'année 2015-2016, à savoir :

Sentier 3 saisons – Printemps, Été et Automne

- Route Seigneuriale : de l'entrée du Camping Lac Georges à la limite de la municipalité de Villeroy **200 mètres**

Sentier 4 saisons

- Rang 5 ouest : de notre accès au viaduc 261 jusqu'à la rue Henri **700 mètres**
- Rue Henri : sur toute sa longueur **500 mètres**
- Rue Turcotte : sur toute sa longueur **100 mètres**

Sentier hivernal

- Rang 5 : du Chemin Vigneault jusqu'au Domaine Le Vagabond est utilisé seulement lors des dégels de la rivière Henri **6,1 km**

En conséquence, il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le renouvellement de partage de voies publiques pour les quads dans la municipalité de Val-Alain pour l'année 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-12-245

RENOUVELLEMENT DU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2016

Considérant que Le Service de transport adapté demande à la municipalité de renouveler son adhésion en 2016;

Considérant que ce service s'adresse aux personnes handicapées qui répondent à certains critères qui ont été fixés par le Ministère des transports du Québec;

Considérant que la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale stipule, à l'article 67, que les municipalités ont l'obligation d'offrir un service de transport en commun pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

Considérant que le conseil d'administration du Service de transport adapté (Lobicar) de Lotbinière a fixé la quote-part municipale à 2,20 \$ par habitant pour 2016;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers :

Que la municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

Que la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

Que le service de transport adapté (Lobicar) de Lotbinière soit délégué pour administrer le service;

Que nous renouvelons l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;

Que la municipalité accepte de payer sa quote-part de 2,20 \$ par habitant pour 2016.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-12-246

AIDE ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire un don en argent de 100 \$ pour la campagne des paniers de Noël 2015.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-12-247

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET COMITÉ SUR L'AVENIR DE L'ÉGLISE – MANDAT AU C.L.D.

Attendu que La Fabrique de Val-Alain annoncera d'ici le 31 décembre 2015 que l'organisme religieux met un terme à ses activités et mettra le bâtiment en vente;

Attendu que le Comité sur l'avenir de l'église de Val-Alain a été mis en place en vue de la conversion de l'église en espace communautaire et culturel;

Attendu que ledit comité se réunit déjà depuis plusieurs mois et a réalisé plusieurs étapes de réflexion et d'évaluation en lien avec ce projet;

Attendu que le Comité sur l'avenir de l'église de Val-Alain désire réaliser des activités de consultation de la population et des organismes afin de connaître quels sont les besoins et priorités pouvant être répondu avec le projet de reconversion de l'église;

Attendu que la municipalité prévoit mandater l'agent de développement rural du CLD de Lotbinière dans l'accompagnement à la réalisation d'une démarche de planification locale pour un plan stratégique en 2016;

Attendu qu'un comité sera établi relativement à cette démarche et que celui-ci doit être représentatif de tous les secteurs d'activités de la municipalité et être composé d'un échantillon significatif de la population;

Attendu qu'un représentant du comité sur l'avenir de l'église sera invité à s'y joindre;

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'appuyer la demande du Comité sur l'avenir de l'église de Val-Alain pour obtenir l'aide de l'agente de développement rural du CLD de Lotbinière et de nommer monsieur Régnald Grondin et monsieur François Beaulieu à titre de représentants de la municipalité de Val-Alain au sein du Comité sur l'avenir de l'église de Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-12-248

COMITÉ SUR L'AVENIR DE L'ÉGLISE – MANDAT À UN ARCHITECTE

Considérant qu'un comité de travail a été mis en place en vue de la conversion de l'église en espace communautaire et culturel;

Considérant que ledit comité est rendu à l'étape de planification du projet qui requiert la préparation d'esquisses préliminaire et d'estimation sommaire des coûts par un architecte;

Considérant que le Fonds de soutien aux projets culturels 2016 de la MRC de Lotbinière offre une aide financière pouvant atteindre 75% du coût total du projet, pour un maximum de 2 000\$;

Considérant que la SADC de Lotbinière offre un programme d'aide destiné à favoriser l'élaboration d'un plan de développement ou d'aménagement et de mise en valeur permettant une contribution non remboursable du moindre de 5 000 \$ ou 75% des frais d'honoraires d'une ressource spécialisée;

Considérant que dans l'optique d'une réponse positive de la part de la SADC, la municipalité s'engage à faire réaliser les travaux selon l'offre de services et de payer la différence des honoraires à la consultante;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

Considérant que le programme d'aide de la SADC serait plus avantageux financièrement pour cette étude;

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de retenir les services de madame Marie-Josée Deschênes, architecte, pour un montant de 5 000,00 \$ (taxes en sus) et de présenter une demande d'admissibilité au programme de la SADC de Lotbinière.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-12-249

RÉVISION DU SURPLUS AFFECTÉ AUX INFRASTRUCTURES AU BUDGET

Considérant que, lors de l'élaboration du budget, il était prévu d'utiliser un montant de 135 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté pour réaliser une partie des travaux de réfection du 1^{er} Rang;

Considérant que lesdits travaux feront l'objet d'une subvention suite à l'approbation de la programmation de travaux soumise au programme T.E.C.Q.;

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de remettre au surplus accumulé non affecté le montant de 135 000 \$ budgété pour ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-12-250

P.I.R.L.

Attendu que la municipalité de Val-Alain a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité de Val-Alain désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Pour ces motifs, sur la proposition de François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité de Val-Alain autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Attendu que la municipalité de Val-Alain désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Pour ces motifs, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité de Val-Alain autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-12-251

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipalités une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Val-Alain désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Val-Alain prévoit la formation de 4 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-12-252

DEMANDE D'UN CITOYEN

Considérant que nous avons reçu une demande du propriétaire du 668 rue Principale concernant un arbre situé sur un terrain appartenant à la Municipalité au 648 rue Principale;

Considérant que cet arbre nuirait au poteau d'électricité de sa résidence en le brisant et en causant des pannes de courant fréquentes;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de présenter une demande à Hydro-Québec puis de faire le nécessaire si ceux-ci jugent que c'est à la municipalité de faire les travaux.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-12-253

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 20h25.

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin,
maire

Caroline Fortin,
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.